

2021

Juillet-Août-Septembre



BULLETIN COMMUNAL

COMMUNE
DE SAINT-JOSEPH



- Compte rendu des Conseils municipaux
- Informations
- Vie de la commune

COMPTE RENDU DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUILLET 2021

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;
M. BAUDELLOT Laurent, M. SEPULCHRE de CONDE Laurent, Mme LEFEVRE Sylvie, adjoints ;
MM. AMBROIS Christophe, PINCHON Roland, LIGNY Franck, Mmes BRUNEAU de la SALLE Mireille, SIMON Bérangère, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSEE

Mme MERMET-BIJON Nathalie

ABSENTS REPRESENTES

M. PAIN Frédéric donne pouvoir à M. AMBROIS Christophe
Mme ROTROU Delphine donne pouvoir à Mme SIMON Bérangère
M. GUERIN Stéphane donne pouvoir à M. SEPULCHRE Laurent
Mme LETERRIER Sophie donne pouvoir à Mme LEFEVRE Sylvie
M. CLOT Serge donne pouvoir à M. MOUCHEL Jean-Marie

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme SIMON Bérangère

Approbation du procès-verbal du 21 juin 2021 : approuvé à l'unanimité

EMPLOYE COMMUNAL

Suite au départ en retraite de René HUE, agent communal, Monsieur LAUNEY Christophe a été recruté à compter du 5 juillet.

DEPOSE DE RESEAU ELECTRIQUE : LA FRESNEE

Dans le cadre du projet de sécurisation du réseau électrique, le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche souhaite déposer le réseau inutile au lieu-dit « route de la Fresnée ». Le SDEM précise que la ligne déposée définitivement sera considérée comme n'ayant jamais existé et toute nouvelle demande de raccordement à cet endroit sera traitée comme une extension de réseau avec participation de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

CONFIRME la demande de dépose d'une ligne basse tension au lieudit « route de la Fresnée»

ATTESTE avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

COMPLEMENT A DCM 2021-37 : TELETRAVAIL

Lors de sa réunion du 21 juin 2021, le conseil municipal a délibéré pour la mise en place du télétravail pour l'activité administrative de la commune. Dans la saisine au Comité Technique du 20 mai 2021, il était prévu un téléphone portable à disposition or celui-ci n'apparaît pas dans la délibération de même que la durée maximale de télétravail fixée à trois jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de mettre à disposition du télétravailleur un téléphone portable et de porter à 3 jours la durée maximale de télétravail.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

SCOLAIRE

Le centre de loisirs se déroule bien avec une moyenne de 37 enfants par jour. Les sorties sont prévues le 21 et 28 juillet.

COMMISSION TRAVAUX

Concernant **les classes primaires**, monsieur SEPULCHRE informe de l'avancement des travaux : en attente de l'entreprise LEDUC et retard pour l'entreprise de peinture. Le bardage restant est arrivé et la pose devrait être terminée pour le 23/07.

La professeure de la classe maternelle demande la possibilité de commander un meuble de 30 cases auprès du fournisseur Majuscule pour un montant de 339€.

Travaux complémentaires : Avenant 3 du lot 7 :

L'entreprise BOURGET-MARQUE propose un devis pour la fourniture et la pose d'un sticker floral de 1.50m de haut pour un coût de 595.80€ HT. Celui-ci sera posé dans le hall vestiaire des CE-CM. Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de ce sticker au coût de 595.80€ HT.

La phase d'épavage sur la commune est terminée, le travail effectué est correct.

Illumination du clocher : un essai sera effectué courant août avec la mise en place de spots pour évaluer l'effet donné et peut-être éviter un devis plus conséquent pour la mise en lumière du clocher.

Illuminations du bourg : la commission travaux a étudié les devis de trois entreprises (entreprise LEBLANC, entreprise BLACHERE, entreprise SONOLUX) et propose au conseil de retenir l'entreprise SONOLUX pour la location et la pose sur trois ans pour un montant HT de 3 218€ par an. Le conseil donne son accord sur le choix de l'entreprise SONOLUX.

Assainissement : groupe scolaire

Des odeurs persistent au niveau de la garderie et à l'extérieur du groupe scolaire. Après recherches de la provenance, il s'avère que lors de la construction de la maternelle, la mise en place de l'évent de la fosse septique n'a pas été posé en conformité avec les plans. Malgré les travaux sur les évacuations des sanitaires dans les classes primaires, les odeurs persistent. Il est proposé de reprendre l'évent de la fosse grâce à un faux pylône de 4.5m de haut (couleur RAL communal) afin d'aérer correctement la fosse et remédier à ces odeurs. Ces travaux pourraient être faits par l'entreprise ENDELIN pour 1620€ HT (maçonnerie) et par l'entreprise TABARIN pour 1197.80€ HT (fourniture et pose mât + extracteur). Monsieur PINCHON demande s'il est possible de faire marcher la garantie décennale de la construction. La procédure est longue. Il est proposé d'attendre jusqu'à fin novembre 2021 pour évaluer si après réalisation des nouveaux blocs sanitaires, les odeurs sont toujours présentes et, le cas échéant, effectuer une demande auprès de l'assurance dommages ouvrages.

Etanchéité du clocher église :

Il a été constaté des infiltrations par les murs dans le clocher. Le plancher qui a été refait en 2017, subit des ruissellements. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise LEDUC. Pour : fourniture, application de produit anti-mousse, rinçage, vérification des joints, application de produits minéralisateurs, durcisseur et hydrofugeant en 2 passes, y compris d'accès et de sécurité, le coût est de 14031.23€ HT. Le conseil municipal demande un autre devis.

ETUDE DE DEVIS

QUALITE DE L'AIR

Le décret n°2015-1000 (17/08/2015) relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air dans certains ERP et la mise en application de la loi GRENELLE II instituent une obligation de surveillance

de la qualité de l'air intérieur pour les propriétaires et exploitants des ERP accueillant des populations sensibles ou sur de longues périodes (crèches, écoles...). La commune souhaite se mettre aux normes sur ces mesures sur l'ensemble du groupe scolaire. Malgré des demandes de devis faites auprès de plusieurs entreprises, une seule a répondu. Cette étude est à réaliser tous les 7 ans. Le groupe IGIENAIR propose un devis d'un montant de 659.75€ HT pour la mesure de la qualité de l'air dans l'ensemble du groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DONNE son accord pour le devis du groupe IGIENAIR pour un coût de 659.75€ HT.
AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de ladite entreprise.

EGLISE : BATTANT GROSSE CLOCHE

Un devis a été réalisé pour remplacer le battant de la grosse cloche qui est en mauvais état.
Un devis a été réalisé auprès de l'entreprise BIARD-ROY (en charge de la maintenance) pour procéder au remplacement du battant et de son système d'accroche.
Remplacement du battant et système d'accroche (1570€ HT) déplacement et pose (390€ HT) soit un montant de 1960€ HT.
Ce remplacement est à prévoir au budget 2022.

REFRIGERATEUR ARMOIRE POSITIVE : SALLE DES FETES

L'armoire actuelle a été acquise aux environs 2005, et montre des signes d'usure. L'entreprise TECHNOTEL propose l'acquisition d'une armoire positive de 570L pour un coût de 1094.40€ HT (avec remise accordée) auquel il faut rajouter la livraison et l'installation pour 135€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTTE le devis de l'entreprise TECHNOTEL pour la fourniture, livraison et installation d'une armoire positive de 570L au coût de 1229.40€ HT.
AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise TECHNOTEL de Coutances.

COMMUNICATIONS

Les 1^{er} et 2^{ème} tours des présidentielles se dérouleront le 10 et 24 avril 2022.
Les 1^{er} et 2^{ème} tours des législatives se dérouleront le 12 et 19 juin 2022.

Le secours catholique de la Manche remercie la commune pour la subvention communale.
La poste, partenaire des territoires, informe qu'elle élargit ses prestations (distribution bulletins communaux, portage repas à domicile, fourniture et pose de plaques de rue...)

RN13 : deux ripages sont prévus : Hameau de Haut et Hameau Saint-Thomas sur Brix. L'ancienne sortie de Madame Typhaigne va être fermée. L'achat des maisons sur le bord N13 sera effectué à la fin de la Déclaration d'Utilité Publique. Du retard a été pris pour la création de la voie qui desservira le Bas des Roques, les travaux devraient démarrer fin d'année. La Chasse au Clair et la Froide Rue seront progressivement fermées dès la création d'une voirie avec accès sur la bretelle d'entrée de Saint-Joseph qui sera marquée par un Stop et non un haricot comme initialement prévu. Les travaux pour l'accès du Bas des Roques sont prévus en fin d'année 2021.
Numérotation et dénomination des voies communales : la mairie va envisager de revoir ce dossier.

Madame LEFEVRE annonce son départ à 19h50.

QUESTIONS

Monsieur LIGNY demande si la commune envisage de faire des contrôles de vitesse dans le bourg : ce n'est pas prévu. Il est proposé de rehausser les dos d'ânes existants afin de limiter la vitesse qui est pourtant déjà à 30km/h. Le conseil accepte cette proposition.

PROCHAINES REUNIONS

Prochain Conseil municipal : lundi 20 septembre 2021 à 18h30
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10

PAS DE CONSEIL MUNICIPAL EN AOÛT 2021

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;
M. BAUDELLOT Laurent, M. SEPULCHRE de CONDE Laurent, Mme LETERRIER Sophie, adjoints ;
MM. AMBROIS Christophe, PINCHON Roland, GUERIN Stéphane, PAIN Frédéric, CLOT Serge, Mmes ROTROU Delphine, MERMET-BIJON Nathalie, BRUNEAU de la SALLE Mireille, SIMON Béangère, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRESENTES

M. LIGNY Franck-Edouard donne pouvoir à Mme SIMON Béangère
Mme LEFEVRE Sylvie donne pouvoir à Mme LETERRIER Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MERMET-BIJON Nathalie

Approbation du procès-verbal du 19 juillet 2021 : approuvé à l'unanimité

AVIS PROGRAMME PLH DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU COTENTIN (CAC)

Par délibération n°2021_061 du 29 juin 2021, la communauté d'agglomération du Cotentin a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) au titre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, cette délibération prévoit que le projet arrêté soit soumis pour avis à l'ensemble des communes et à l'organe compétent en matière de schéma de cohérence territoriale (SCOT), qui disposent d'un délai de deux mois, à compter de sa notification, pour délibérer. Dans ce cadre, la délibération arrêtant le projet de PLH, a été notifiée à la commune. Elle comprend en annexe le projet de PLH qui se compose du diagnostic, du document d'orientations et du programme d'actions.

Le projet de PLH s'articule autour de quatre grandes orientations stratégiques dont la mise en œuvre se décline autour de 15 actions.

Orientation n°1 : Répondre à l'ensemble des besoins et fluidifier les parcours résidentiels pour les habitants.

L'ensemble des actions vise à apporter des solutions en matière de logements et de parcours résidentiel au profit des personnes en mobilité professionnelle et nouveaux arrivants, des jeunes et étudiants, des personnes en voie de vieillissement et/ou en situation de handicap, des ménages souhaitant accéder à un logement social, des ménages à revenus modestes souhaitant accéder à la propriété, des ménages en

N°	Titre de l'action
1	Apporter des réponses aux personnes en mobilité professionnelle et aux nouveaux arrivants
2	Conforter l'offre et l'accompagnement du logement des jeunes
3	Renforcer le parcours résidentiel au sein du parc locatif social
4	Faciliter l'accès social à la propriété
5	Accompagner le vieillissement de la population et assurer la prise en compte des situations de handicap
6	Mieux répondre aux besoins des personnes mal logées, défavorisées
7	Répondre aux demandes de sédentarisation et poursuivre la politique d'accueil des gens du voyage

situation de mal logement, et des ménages issus des gens du voyage.

Orientation n°2 : Massifier la rénovation thermique des logements - Poursuivre et amplifier l'amélioration de l'habitat

L'ensemble des actions vise à mettre en place les conditions favorables permettant la massification de la rénovation énergétique du parc de logements et plus largement l'amélioration de l'habitat sur l'ensemble du territoire.

N°	Titre de l'action
8	Proposer un service d'accompagnement auprès de l'ensemble des habitants du Cotentin
9	Massifier la rénovation thermique des logements en soutenant la réhabilitation
10	Poursuivre et amplifier l'amélioration de l'habitat

Orientation n°3 : Accompagner la dynamique de l'agglomération, en assurant un développement de l'habitat équilibré et diversifié entre les pôles, privilégiant les centralités et luttant contre la vacance

L'ensemble de ces actions doit permettre d'accompagner les communes dans la réalisation des objectifs du SCOT en assurant le développement d'une offre équilibrée et diversifiée de 4652 logements sur 6 ans.

Le PLH doit être réglementairement compatible avec les orientations du SCOT en matière de développement équilibré de l'habitat et être en mesure de répondre aux besoins en logements liés à la dynamique de l'agglomération.

N°	Titre de l'action
11	Développer l'action publique en matière de foncier
12	Rééquilibrer l'offre locative sociale en s'appuyant sur la programmation de 750 logements et une politique d'aides adaptée
13	Mobiliser le parc de logements vacants pour atteindre les objectifs du PLH

Orientation n°4 : Organiser le PLH pour faire de l'habitat une politique structurée de développement territorial

Ce bloc d'actions doit permettre de doter le territoire des outils de suivi et de pilotage permettant de suivre et mettre en œuvre les actions du programme. Il s'agit par ailleurs de mesurer les effets de

politiques menées en matière d'habitat, d'évaluer et réajuster si nécessaire certaines actions.

N°	Titre de l'action
14	Mettre en place les observatoires habitat et foncier
15	Assurer le suivi-animation du programme local de l'habitat

Lors de la présentation en conseil communautaire les enjeux opérationnels suivants ont été mis en exergue par madame la vice-présidente en charge de l'habitat :

- La nécessité d'une action publique en matière de foncier, basée sur la mobilisation du parc de logements vacants et la recherche de la sobriété foncière,
- Le confortement des parcours résidentiels et le renforcement de l'offre au profit de différents publics (nouveaux arrivants, jeunes, saisonniers, etc.) qui aujourd'hui peinent à trouver des solutions de logement adaptées à leur situation.
- La mise en place de services d'accompagnement et de conseil en matière de rénovation énergétique et d'amélioration de l'habitat, à destination de l'ensemble des habitants du Cotentin.

Mme SIMON demande l'intérêt pour la commune : dans l'éventualité où la commune souhaiterait mettre des logements sociaux, elle pourrait bénéficier de cette aide. Tout propriétaire privé de la commune peut intégrer ce plan en privilégiant un loyer figé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021_061 du 29 juin 2021 de la communauté d'agglomération du Cotentin, arrêtant le projet de programme local de l'habitat, notifié à la commune le 23 juillet 2021

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants du code de la construction précisant les modalités d'élaboration du PLH et ses objectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DONNE un avis favorable au projet de programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération du Cotentin.

REVERSEMENT DES PRESTATIONS CAF A FAMILLES RURALES

La Commune de Saint-Joseph, depuis le 1er septembre 2012, est gestionnaire de l'accueil de loisirs et de l'accueil du jeune enfant et peut prétendre, à ce titre, au versement des prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La CAF de la Manche verse la prestation de service, en fonction de la fréquentation, pour les structures du territoire déclarées à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour la garderie périscolaire et l'accueil de loisirs.

Suite au choix du prestataire Familles Rurales pour la mise en place de l'accueil de loisirs, il est nécessaire de reverser la prestation perçue de la CAF (prestation de service) à cet organisme, correspondant aux effectifs réalisés sur le centre de loisirs.

Le centre 2021 s'est bien déroulé malgré une météo peu clémente en juillet. La salle de sports avait été aménagée avec la moquette de l'APE afin que des tables puissent être posées pour les activités en raison de la rénovation du groupe scolaire. La commune remercie l'équipe enseignante du groupe scolaire qui a su ranger très vite leur matériel pédagogique pour l'ouverture du centre de loisirs le lendemain de la fin de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de reverser la prestation perçue par la CAF à compter de l'année 2021 au profit de Familles Rurales pour un montant global de 2414,88€ ainsi que le dispositif COPALE pour un montant de 222€.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au reversement.

AVIS SUR EOLIEN TERRESTRE

La commune est sollicitée par EDF Energies renouvelables pour un projet éolien sur les communes de Saint Joseph et Tamerville. Le plan représente un terrain prévisible pour ¼ sur la commune et ¾ sur Tamerville. EDF sollicite la commune sur ce projet par un courrier dans lequel elle ne s'oppose pas à une étude préalable. Monsieur le Maire souhaite demander l'avis personnel des conseillers sur ce projet de parc éolien dont la durée de vie moyenne est de 20 ans et ensuite le terrain et sous-sol sont remis en état. Une recette d'environ 6700€ par an pour la commune. Monsieur le Maire ne connaît pas le vrai prix de l'installation et précise que l'énergie est un vrai sujet pour l'avenir.

Monsieur le Maire s'exprime : avis favorable à une étude préalable. Il est pour une mixité énergétique que ce soit solaire, éolien, biomasse, hydrogène, nucléaire...Il regrette le manque d'information générale.

Un tour de table des conseillers est organisé afin de connaître l'avis de chacun :

Monsieur SEPULCHRE, sur le fond, n'est pas favorable : pas de données précises, il demande plus d'explications.

Madame BRUNEAU de la SALLE : craint le bruit et s'interroge sur la rentabilité réelle. Beaucoup de zones d'ombres

Madame SIMON : s'interroge du peu de production d'une éolienne, de la pollution visuelle, elle est plutôt défavorable.

Monsieur BAUDELLOT : en raison de son dernier emploi chez EDF, il ne peut s'exprimer sur ce projet. Il a un devoir de réserve jusqu'en 2027.

Monsieur GUERIN : très réservé. N'émet pas un avis favorable à cette pré-étude.

Madame LETERRIER : n'est pas opposée à cette étude mais souhaiterait une réunion d'information plus complète afin d'orienter au mieux son choix car il manque des éléments pour mieux cerner l'impact écologique et ce que ça peut apporter.

Madame ROTROU : demande une réunion complémentaire avant pré étude.

Monsieur PINCHON : favorable à l'étude mais surveillera de près les résultats. L'aspect nuisance (bruits, vibration...) est à regarder de près.

Monsieur CLOT : favorable à la pré-étude. Demande ce que devient le recyclage au bout des 20 ans.

Monsieur AMBROIS : favorable pour étude de faisabilité.

Monsieur PAIN : favorable.

Madame MERMET-BIJON : favorable à l'étude mais EDF peut-il passer outre l'avis de la commune ?

Monsieur le Maire pense que cela peut être envisagé.

Madame LEFEVRE (absente ce jour) a déjà été questionnée sur ce sujet : n'est pas très favorable.

Monsieur LIGNY : avis ultérieur.

Le Conseil municipal émet un avis plutôt favorable à cette pré-étude mais demande une réunion complémentaire d'information afin de se décider.

Monsieur le Maire prend contact avec EDF énergies renouvelable.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

SCOLAIRE

La rentrée 2021 s'est bien déroulée, l'effectif est stable. 24 élèves en maternelle (TPS, PS, MS), 16 en GS-CP, 17 en CE, 28 en CM. En raison des conditions sanitaires, les deux services à la cantine sont maintenus. Trois agents officient auprès des enfants et deux agents sont en surveillance à l'extérieur (Mme LEJUEZ Odile et Melle LEFEVRE Juliette).

Les tableaux qui ont été dépendus des murs extérieurs de l'école en raison des travaux, seront refixés après revernissage. Les outils psychomotricité retenus lors du précédent conseil vont être commandés. Il y aura sans doute un léger réajustement du coût.
Une porte ouverte de l'école est envisagée avant Noël.

Départ de Monsieur PAIN à 20h00 qui donne pouvoir à M. AMBROIS

TRAVAUX CLASSES PRIMAIRES

La fin de chantier a été effectuée le vendredi 17 septembre.

COMMISSION TRAVAUX

La commission se réunira le samedi 3 octobre à 9h00 : projet rénovation de la garderie, illumination du clocher, aménagement du carrefour au niveau de l'aire de covoiturage. La suppression des cailloux blancs présents à proximité des trottoirs du bourg est envisagée. En remplacement, un engazonnement permettrait un entretien facile.

COMMUNICATION

Le guide communal est en cours d'élaboration auprès d'ICL de Valognes retenu pour effectuer l'impression. Mme LETERRIER demande aux conseillers de consulter le site internet afin d'apporter des corrections éventuelles. Mme LETERRIER propose d'effectuer un bilan dans 6 mois pour analyser la pertinence des outils de communication.

ETUDE DE DEVIS

ACHAT D'UN ASPIRATEUR : GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe que l'aspirateur pour la maternelle est hors service. Il est nécessaire d'effectuer son remplacement par un nouvel achat dont le coût s'élève à 299.99€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE l'achat d'un nouvel aspirateur avec accessoires pour un coût de 299.99€ TTC.

ANCIENNE AIRE COVOITURAGE SAUVAGE : AMENAGEMENT

L'aire de covoiturage est pratiquement terminée. La commune souhaite réhabiliter l'ancienne aire de covoiturage sauvage à hauteur de l'entrée et sortie de Saint-Joseph. Il a été demandé un devis auprès de l'entreprise Mastelotto pour la remise en état de cet espace avec des bordures de type T2 et P1, la création d'un passage piéton et la remise en herbe, pour un montant de 6205€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise MASTELOTTO sous réserve de négocier le prix

EQUIPEMENT INDIVIDUEL : RESERVE SECURITE CIVILE COMMUNALE

La réserve communale de sécurité civile est créée à Saint-Joseph. Monsieur BAUDELLOT présente les deux devis des entreprises spécialisées pour les équipements vestimentaires des 16 premiers bénévoles. (Mme MOUCHEL Béatrice a rejoint les 15 premiers). Pour le gilet Multipoche (quantité 16), l'entreprise TECHNISECOURS de Questembert (56) propose un coût de 289.70€ HT. Pour le pack (polo, pantalon, rangers), l'entreprise PROVENCE PROTECTION de La Ciotat (13) propose un coût de 2 057.60€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE les deux devis des entreprises précitées, TECHNISECOURS pour un coût de 289.70€ HT (347.64€ TTC) et PROVENCE PROTECTION pour un coût de 2 057.60€ HT (2 469.12€ TTC)

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès des deux entreprises.

COMMUNICATIONS

Réunion SDEM (syndicat départemental d'électricité de la manche) : un décret de 2019 impose à tous les bâtiments publics dont l'unité foncière est supérieure à 1000m² d'aller vers -60% de consommation énergétique d'ici 20 ans. Les années de 2010 à 2019 seront les références pour évaluer l'objectif à atteindre. Sur la commune, la salle de sport, l'école, la garderie sont concernées dans un premier temps. Grâce aux travaux de rénovation énergétique déjà effectués sur le groupe scolaire, la commune est dans la bonne direction.

La commune ne souhaite pas convier les personnes concernées au repas des aînés en raison des mesures sanitaires. Une distribution de paniers garnis auprès des personnes de plus de 70 ans sera effectuée comme en 2020.

QUESTIONS

M. PINCHON demande s'il est prévu comme évoqué au dernier conseil, la rehausse des dos d'âne dans le bourg : Monsieur le Maire précise que la demande a été faite auprès du département.

PROCHAINES REUNIONS

Prochain Conseil municipal : lundi 25 octobre 2021 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h35

INFORMATIONS

➤ **OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

- **LUNDI de 13h30 à 16h30**
- **MERCREDI de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**
- **VENDREDI de 13h30 à 16h30**

Une permanence téléphonique est également assurée :

Le lundi matin
Le mardi toute la journée
Le jeudi toute la journée
Le vendredi matin



Email : mairie-st-joseph@wanadoo.fr

Tel : 02.33.40.07.09

Deux outils de communications sont à votre disposition pour vous tenir au courant des dernières actualités, des informations concernant directement la commune et celles utiles à tous.

Allez visiter le site régulièrement et abonnez-vous à la page Facebook !



SITE INTERNET: saint-joseph-encotentin.fr

 Saint-Joseph en cotentin actualités

➤ **BIBLIOTHEQUE**

LIRE @ COEUR

RESEAU DES MEDIATHEQUES DU CŒUR COTENTIN

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

3, le bourg 50700 SAINT-JOSEPH – Tél. 02 33 95 07 34

Mail : biblio-st-joseph@orange.fr

Portail en ligne : www.bibliotheques.coeur-cotentin.fr



Rappel des horaires d'ouverture de la bibliothèque de Saint-Joseph :

LUNDI de 16h à 17h

MERCREDI de 15h à 17h

VENDREDI de 16h à 18h

SAMEDI de 11h à 12h

PORT DU MASQUE ET PASSE SANITAIRE OBLIGATOIRES.

Venez découvrir les nouveautés : BD, mangas, romans, policiers, romans historiques...

Nous vous informons également qu'une soirée jeux, ouverte à tous, avec « la Cour des jeux » est programmée le :

Samedi 20 novembre le soir



Le Saviez-vous ?

Le Réseau lire@coeur : des bibliothèques de proximité

La mise en réseau des bibliothèques est l'aboutissement d'une longue coopération, initiée en 2015, et regroupant aujourd'hui 8 bibliothèques : Bricquebec-en-Cotentin, Brix, L'Etang-Bertrand, Saint-Joseph, Saussemesnil, Sottevast, Tamerville et Valognes.

Les élus et les équipes des 8 bibliothèques ont imaginé et construit ce réseau, pour faciliter l'accès aux livres, mais aussi pour proposer des services en ligne et des animations gratuites et accessibles à tous :

- ✓ **Les livres** : réservations/prêts/retours dans la bibliothèque de son choix
- ✓ **Un point d'accès internet libre et gratuit** dans chaque bibliothèque

- ✓ **Consultation de magazines, films et séries, auto-formation depuis son domicile**
- ✓ **Animations gratuites et accessibles à tous** : spectacles, conférences, soirées jeux, animations pour les 0-3 ans
- ✓ **Programmations d'ateliers divers** aux heures d'ouverture des bibliothèques
- ✓ **Venues d'auteurs – illustrateurs dans les écoles**
- ✓

Depuis sa mise en œuvre, en 2018, 61 personnes, salariés et bénévoles, font vivre ces lieux et conçoivent, chaque année, un projet d'animations communes.

En 2022, le réseau a choisi de décliner le thème de la « communication gestuelle associée à la parole » et organisera plusieurs animations pour tous publics afin de faire découvrir la langue des signes.

Enfin, pour partager, échanger, se distraire, les bibliothèques renouvellent leurs offres d'ateliers tout au long de l'année.

Vous souhaitez souscrire un abonnement au réseau lire@coeur ? Vous initier à l'informatique ? Devenir bénévole ? Participer à des ateliers ?

Découvrez le site : www.bibliotheques-coeur.cotentin.fr
Contactez- nous : lireacoeur@lecotentin.fr

Ou votre bibliothèque de proximité :

Bricquebec-en-Cotentin : 09-61-39-30-97 – **Brix** : 02-33-95-93-35 – **L'Etang-Bertrand** : 02-33-52-01-69 – **Saint-Joseph** : 02-33-95-07-34 – **Saussemesnil** : 02-33-21-09-27 – **Sottevast** : 02-33-01-07-61 – **Tamerville** : 02-33-41-85-77 – **Valognes** : 02-33-95-82-40

Les ateliers informatiques pour débutants sont gratuits et sont animés par un conseiller numérique. Ils permettent :

- ✓ De connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- ✓ De prendre en main un ordinateur
- ✓ De découvrir et utiliser la messagerie électronique
- ✓ De naviguer sur internet



➤ **INFORMATION DU FOOTBALL CLUB B2S**



Depuis la fusion entre l'AS BRIX et le FC SOTTEVAST, SAINT-JOSEPH, la nouvelle entité qu'est le FC B2S n'a pu être réellement lancée à cause des contraintes sanitaires liées au covid 19. Cette saison il apparait que les conditions sont réunies pour faire une saison entière et ce malgré le pass sanitaire mis en place par la fédération.

Nous pouvons compter sur presque 200 licenciés pour la mener à son terme. Le club compte 8 équipes faisant parties de l'école de foot soit 1 équipe U6/U7, 2 équipes U8/U9, 2 équipes U10/U11, 1 équipe U13, 1 équipe U15 et 1 équipe U18. Le club compte également 3 équipes seniors ainsi qu'une équipe de vétérands.

Cette fusion nous permet d'offrir à tous nos licenciés un regroupement des infrastructures et la mobilisation de tous va dans le sens d'une progression de l'ensemble de nos équipes.

Dans cette optique nous relancerons certaines manifestations mises en sommeil (goûter de Noël, calendrier, tournois, etc ..)

Nous ne remercierons jamais assez les municipalités qui nous soutiennent dans cette démarche.

Régis LAUNEY, Président du FC B2S

➤ **RAPPEL CONCERNANT LES FUTURES ELECTIONS**

DATES A RETENIR

Elections **PRESIDENTIELLES** : 10 et 20 avril 2022

Elections **LEGISLATIVES** : 12 et 19 juin 2022

PENSEZ A VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES !



Vous pouvez venir en mairie jusqu'au 3 MARS 2022

➤ **INFORMATION SUR LES METIERS DE LA MARINE**



Qu'est-ce que la Préparation Militaire Marine ?

La PMM est un stage militaire et maritime avec des formations théoriques et pratiques. Au programme : formation au permis bateau (côtier), maniement des armes, formation aux premiers secours, sorties à la mer, visites de bâtiments de combat. Le brevet PMM est attribué à la fin d'un cycle réussi.

4 PMM en Normandie :

PMM Cherbourg-en-Cotentin : **60 places**

PMM Le Havre : **40 places**

PMM Rouen : **40 places**

PMM Caen-Epron : **30 places**

→ Transport, hébergement et repas pris en charge !



Sur le plan administratif, il faut :

- ✓ Être de nationalité française
- ✓ Être âgé de 16 à 21 ans
- ✓ Savoir nager
- ✓ Avoir été recensé
- ✓ Être médicalement apte (certificat médical)
- ✓ Accord parental exigé pour les mineurs



Inscription au CIRFA CHERBOURG : 02.33.92.45.20

ETREMARIN.FR

De septembre à juin (environ 15 samedis ou dimanches) sur un des quatre sites PMM de Normandie :

Apprentissage du milieu militaire et maritime, pratique du sport, exercices de sécurité ou de secours, ordre serré, etc.

Pendant les vacances scolaires :

5 jours en immersion dans un port militaire pour visiter différentes unités et embarquer à bord d'un bâtiment.

➤ DECOUVERTE DU GROUPE SCOLAIRE RENOVE

La municipalité a fait le choix d'investir dans la rénovation du groupe scolaire afin d'offrir à nos enfants de meilleures conditions pour apprendre. Cela a nécessité des travaux de grande ampleur et beaucoup d'adaptation de la part de l'équipe enseignante et des enfants.

Merci encore à tou(te)s pour votre compréhension, vos efforts et votre tolérance. Mais cela en valait la peine !

Les enfants de notre commune ont désormais la chance de travailler dans le confort de locaux rénovés et de qualité !

Nous vous proposons une après-midi portes-ouvertes qui vous permettra de découvrir notre belle école.

Vous êtes invités à venir le SAMEDI 4 DECEMBRE de 14h à 17h au groupe scolaire, ce sera également une après-midi de partage avec les enfants lors de la décoration du sapin et du goûter de Noël offert par l'APE



VIE DE LA COMMUNE

JUILLET-AOÛT 2021



➤ LE CHŒUR DES VILLAGES

Nous avons eu le plaisir de voir le retour des Concerts en Valognais du 8 au 12 Juillet et leur heureux mariage de la musique et du patrimoine.

Nous avons commencé les répétitions pour l'animation de trois mariages et un baptême repoussés au mois d'Août.

En Juillet et Août, nous avons eu à déplorer cinq décès de proches et amis de la chorale, ainsi, nous avons accompagné, à Saint-Joseph, le dernier adieu à Joseph Lepresle dont l'épouse avait été choriste.

➤ CLUB DES TOUJOURS JEUNES

Reprise du club le 17 août après 16 mois d'arrêt !

MECHOUI

Il fallait d'abord montrer patte blanche: Passe- sanitaire oblige.

Pour les nombreux participants ce fut une joie non dissimulée de se revoir. Tous ont trinqué au plaisir de se trouver. Tout le monde a apprécié le délicieux agneau cuit au feu de bois accompagné de bonnes frites, ainsi que la traditionnelle teurgoule.



DEUILS

Mais ce mois d'août a été endeuillé par le décès de deux fidèles membres :

Joseph Lepresle, notre doyen décédé le 19 août, suivi de près par Mimi Mocquet décédée le 24 août. A leurs familles respectives, le président, les membres du bureau et du conseil d'administration, ainsi que tous les adhérents présentent leurs très sincères condoléances.



SEPTEMBRE 2021

➤ ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-JOSEPH

L'association a repris ses activités à la salle des sports les :



Mardis de 20h à 21h30 pour le badminton
Jeudis de 20h à 21h pour la gymnastique volontaire
(Renforcement musculaire, cardio, équilibre et souplesse)
Avec Vanessa JEAN, notre Educatrice surmotivée !



Venez nombreux tester ces activités, les inscriptions sont encore possibles en cours d'année !!!

Pour plus d'infos: Lepetit Valérie 06.07.77.65.58

Facebook @associationgymstjo



➤ **LE CLUB DES TOUJOURS JEUNES**



REPRISE MENSUELLE

Les anciennes habitudes ont été reprises. Mardi 21 septembre, l'après-midi mensuelle s'est déroulée comme avant la covid. Le club a vu bon nombre d'adhérents venir jouer à la belote ou aux jeux de société ainsi que 13 personnes faire une bonne marche.

Les anniversaires ont été fêtés et le goûter servi. Le club a repris vie.

Cependant, personne n'oublie les absents, c'est pourquoi le président a demandé une minute de silence en leur mémoire.

**PREMIERE SORTIE DU CLUB
DEPUIS 17 MOIS**

Le 22 septembre, premier jour de l'automne, une cinquantaine d'adhérents ont pris place dans le car à Saint-Joseph pour se rendre à un déjeuner-spectacle à Lessay. L'excellent repas a été apprécié de tous, suivi d'un spectacle de chants, de danses, de sketches amusants et s'est terminé par un french cancan endiablé. Ce fut une bonne journée de retrouvailles, de convivialité et d'amitié ... à reconduire.

Il faut savoir, que le but du club est de créer une ambiance amicale entre ses adhérents.



REGLEMENTATION DES LOTS DU LOTO

Selon un décret gouvernemental, chaque lot ne pourra pas dépasser 150€.

Cela touche surtout les gros lotos qui mettaient en jeu des voitures ou des bons d'achat allant jusqu'à 3000€. Cela ne touche pas beaucoup St Joseph qui n'est pas une entreprise commerciale et qui proposait des lots à des prix raisonnables.

➤ **LE CHŒUR DES VILLAGES**

Le 8 Septembre a eu lieu l'ouverture de la saison théâtrale au Théâtre des Miroirs. Nous avons aussitôt lancé les inscriptions : il faut faire vite car les places partent vite !

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 24 Septembre pour préparer l'Assemblée Générale du 4 Octobre.



➤ **LUTTE VALOGNAISE**

Section Lutte Adaptée, Fédération Française du Sport Adapté

La section de Lutte Adaptée a donc repris enfin ses entraînements pour la nouvelle saison 2021/2022, après un arrêt obligé de presque 2 ans de l'activité sportive en raison des directives sanitaires en vigueur, liées à la crise sanitaire Covid depuis 2020.



Les entraînements ont lieu tous les jeudis de 17h15 à 18h15, à la salle des sports de Saint Joseph.

L'activité Lutte Adaptée permet donc à un public en situation de handicap de découvrir ou redécouvrir un sport qui leur apporte beaucoup physiquement et mentalement, et leur permet de s'intégrer ainsi à la vie associative. Pour mémoire, le club Lutte Valognaise s'est vu remettre le label "Valides-Handicapés pour un sport ensemble" par le Comité Régional Olympique et Sportif en raison de son engagement à développer une politique d'accueil d'un public handicapé.

Cette année encore, c'est avec l'aide des éducateurs et encadrement de l'Association L'Espérance de Valognes qu'une dizaine de pratiquants ont pu de nouveau se retrouver sur le tapis pour s'adonner aux joutes ludiques (et physiques !) de la Lutte Adaptée.

Pour tout renseignement et accueil à l'activité, vous pouvez vous adresser à :

M. Patrick POMMIER, entraîneur, encadrant bénévole, les jeudis à la salle des sports de saint Joseph, aux heures de pratique, ou les mardis de 18h15 à 19h15, à la salle de Judo/Lutte au gymnase Félix BUHOT à Valognes, et/ou au 0632976272.

➤ **L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**



Salutations à tous les habitants de St Joseph,

L'Association des Parents d'élèves de l'école a été heureux de pouvoir vous proposer le traditionnel vide-grenier malgré un temps compliqué sur le week-end. Nous avons pu accueillir environ 250 exposants et la journée s'est très bien déroulée. Un grand merci à tous les bénévoles !

Pour les fêtes de fin d'année, l'APE va organiser la journée de Noël avec remise de cadeaux et spectacle.

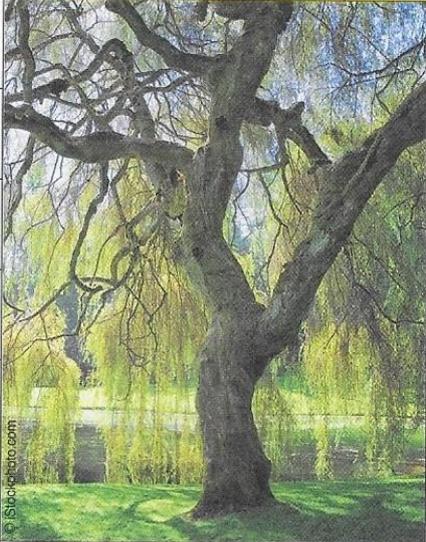
Notre prochain rendez vous sera « **La Randonnée des P'tits Souliers** » que l'on espère bien pouvoir relancer après deux ans de pause sanitaire.

**Si tout va bien, nous vous accueillerons
le 3 avril 2022.**



Dans cette grille, les lettres ont été remplacées par des nombres, un même nombre représentant toujours la même lettre. Servez-vous du nom dont le code est indiqué de façon à reconstituer des mots en rapport avec les arbres. Les mots sont séparés par une case étoilée fléchée qui indique le sens de la lecture. Les cases ci-dessous servent d'aide-mémoire.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
S	A	U	L	E								
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

★	11	10	3	4	5	2	3	★	19	2	18	3	20	3	5	★
8	★	17	9	8	5	18	5	★	12	3	13	2	9	5	★	12
9	10	★	16	5	8	14	5	★	1	7	4	6	5	★	21	9
2	22	12	★	21	3	1	19	2	18	9	5	15	★	4	5	14
10	10	2	24	★	17	2	17	2	7	5	15	★	1	9	4	3
3	3	9	10	19	★	S ¹	A ²	U ³	L ⁴	E ⁵	★	1	5	2	5	9
4	21	8	3	10	17						1	7	6	8	23	5
9	5	5	25	8	2						10	19	5	5	5	15
★	★	★	★	9	13						3	10	★	★	★	★
2	14	2	4	12	2						19	21	14	26	19	15
9	10	19	9	5	16	24	10	4	3	2	5					
14	21	2	5	15	2	5	15	2	8	13	1					
3	21	26	14	5	★	12	15	5	8	5	★	5	8	14	2	9
9	9	10	5	★	18	2	13	13	9	5	15	★	18	4	4	8
4	5	3	★	2	23	5	15	10	4	9	5	15	★	5	17	5
4	15	★	2	3	4	8	5	★	2	22	5	8	5	★	2	3
5	★	19	7	17	15	5	1	★	2	3	11	9	5	15	★	25
★	1	5	20	3	10	9	2	★	17	2	4	21	9	5	15	★